

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 7 novembre 2022

A71 – PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES : PARUTION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique réglementaire engagée dans le cadre du projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray, a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de l'autoroute ainsi que celui des acteurs économiques. Cette concertation s'est tenue du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022 sous l'égide du préfet du Cher, en lien avec le Conseil départemental du Cher, la communauté d'agglomération Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais.

L'État a confié à VINCI Autoroutes la conduite des études d'opportunités pour la réalisation d'un aménagement en appui des infrastructures existantes. Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire de sortie sur l'autoroute A71, à hauteur de l'échangeur n°7 de Bourges. Cet aménagement doit contribuer à améliorer l'accessibilité du territoire pour tous, tout en renforçant la sécurité des usagers et en décongestionnant le rond-point en sortie de l'échangeur actuel.

La concertation publique a été organisée par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), sous l'égide du préfet du Cher, au regard des obligations réglementaires de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme. Elle a donné lieu à une large mobilisation du public et a permis de recueillir **654 avis et observations**.

4 questions ont été soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire :

1

Dans le cadre de vos déplacements,
quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?

2

Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir
sur vos déplacements ?

3

Comment insérer le projet dans le respect
du cadre de vie ?

4

Par quels canaux de communication souhaitez-vous
être informé(e) tout au long de la vie du projet ?

Toutes les personnes intéressées par le projet de création d'une bretelle complémentaire de sortie à l'échangeur de Bourges sur l'A71 ont été invitées à s'informer et à donner leur avis.

Le public a disposé de plusieurs moyens pour s'exprimer, notamment par :

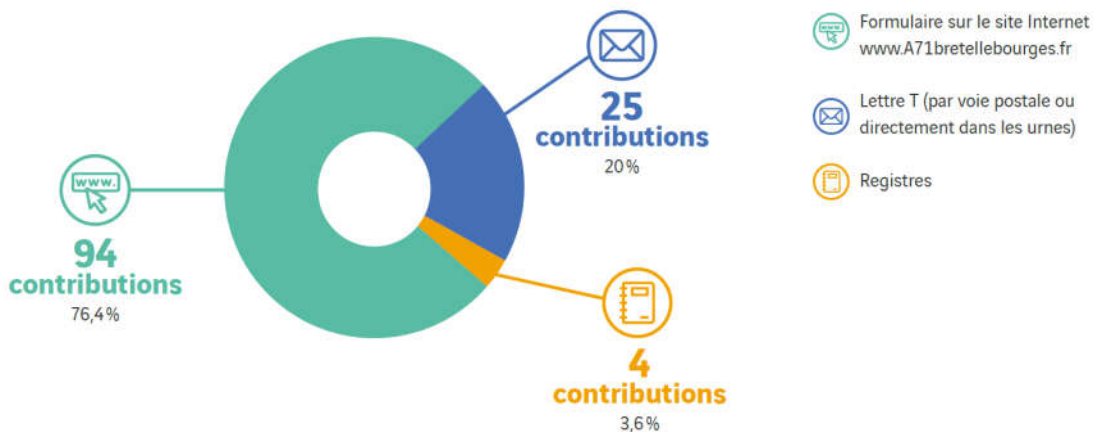
- le site Internet du projet via le formulaire en ligne : www.A71bretellebourges.fr ;
- l'exposition permanente, via les registres dans les lieux d'accueil du public (Conseil départemental du Cher, communauté d'agglomération Bourges Plus, Communauté de communes FerCher Pays Florentais, mairies de Bourges et du Subdray) ;
- l'e-mail du projet : A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com et celui de la préfecture : A71bretellebourges@cher.gouv.fr ;
- le formulaire lettre T distribué dans les boîtes aux lettres et mis à disposition des habitants dans les lieux d'exposition.

De plus, plusieurs habitants sont venus échanger avec les équipes de VINCI Autoroutes lors des deux moments d'accueil organisés pendant la concertation et lors de deux réunions d'information (une consacrée aux habitants du hameau de Pisse-Vieille, l'autre aux entreprises du secteur).

Sur la période du 20 juin au 22 juillet 2022, **123 contributions*** ont été émises et **654 avis** ont été exprimés.

76.4 % des contributions ont été émises via le formulaire en ligne sur le site Internet du projet www.A71bretellebourges.fr

**Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple : 1 contribution donne 4 avis si une réponse est faite pour chacune des 4 questions soumises à la concertation).*

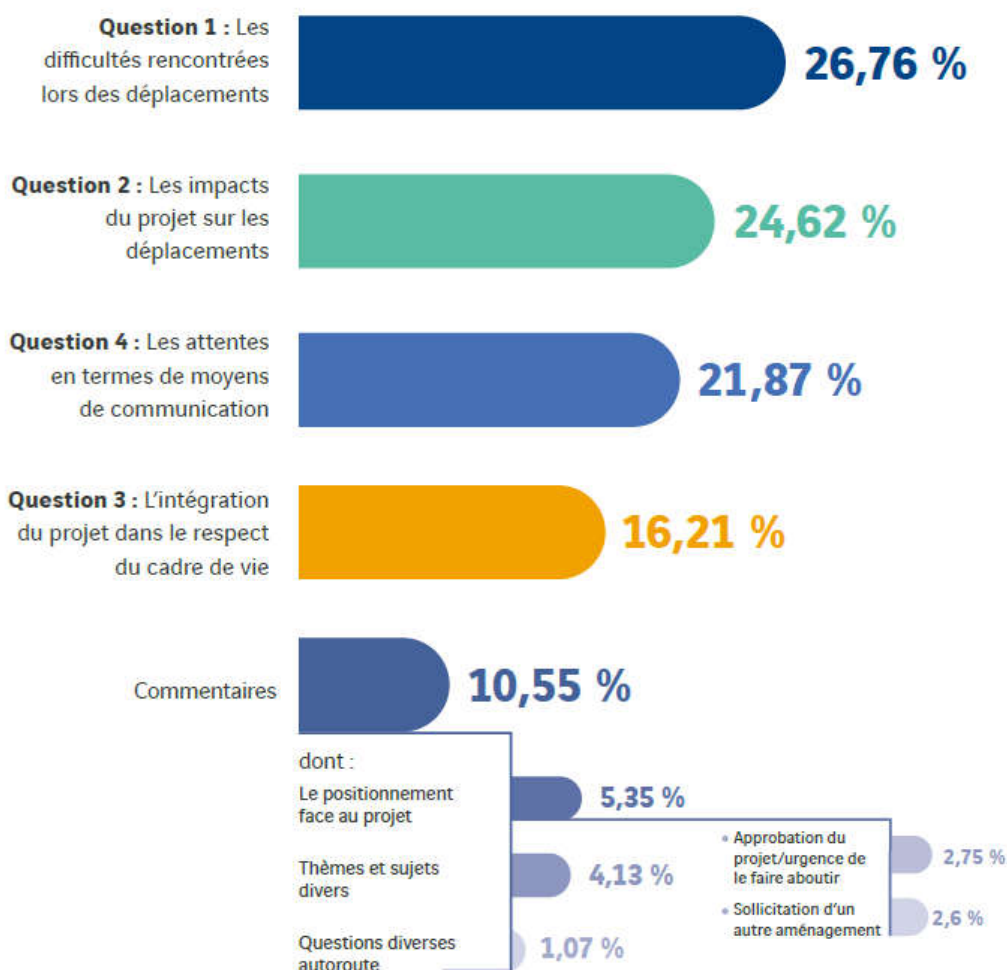


1 220 visiteurs se sont rendus le site Internet dédié au projet.

Sur les 123 contributions, **106 sont favorables ou neutres** vis-à-vis du projet.

Les **4 questions soumises à la concertation ont recueilli 89,5 %** des avis exprimés.

L'ensemble des thèmes abordés dans le cadre de la concertation publique du projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges se présente de la façon suivante :



Répartition en pourcentage des avis exprimés au total.

Parmi les avis reçus, 97 indiquent que les conditions de circulation font partie des difficultés rencontrées aujourd'hui, 47 avis considèrent que le projet de bretelle pourrait avoir des conséquences sur la fluidité et 31 avis sur le gain de temps.

En outre, 106 avis interpellent sur l'intégration du projet dans le respect du cadre de vie notamment sur la mise en place d'aménagements pour préserver l'environnement (27 avis).

Les attentes en termes de moyens de communication (143 avis) sont également très présentes avec des recommandations sur de l'information via des moyens classiques (mails, médias, réseaux sociaux) ou plus spécifiques tels que de l'affichage, des courriers ou via l'association d'entreprises du territoire.

Le bilan de la concertation synthétise les avis et contributions recueillis. Il donne également lieu à des réponses de la part de VINCI Autoroutes et des collectivités locales concernées.

L'intégralité du bilan est disponible sur le site Internet du projet www.A71bretellebourges.fr et sur le site de la préfecture www.cher.gouv.fr

Ce bilan sera intégré au dossier de demande de principe (DDP) que VINCI Autoroutes et l'ensemble des cofinanceurs déposeront auprès des services de l'État.

Le dossier de demande de principe comporte tous les éléments utiles à la bonne compréhension du contenu de l'opération, de ses caractéristiques principales ainsi qu'une estimation sommaire.

En cas d'autorisation de la poursuite des études, le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :



Contacts presse

Préfecture du Cher :

02 48 67 18 18 – pref-communication@cher.gouv.fr

VINCI Autoroutes :

Sylvie MARTY – 06 17 56 93 60 - sylvie.marty@vinci-autoroutes.com

Conseil départemental du Cher :

Cédric GOURIN – cedric.gourin@departement18.fr